

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 novembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 12 novembre 2012

2012 DASES 540G. Subvention à l'association des anciens élèves de l'école d'horticulture Le Nôtre (13e).

M. Romain LEVY, rapporteur

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 3411.1 et suivants

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2012 par lequel M. le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général lui propose une subvention à l'association des anciens élèves de l'école d'horticulture Le Nôtre,

Sur le rapport présenté par M. Romain LEVY au nom de la 6e Commission

Délibère

Article 1 : Une subvention d'un montant de 1.700 € est attribuée à l'association des anciens élèves de l'école d'horticulture Le Nôtre (n° SIMPA 20374, dossier n° 2012_06982, tiers n° D00588),

Article 2 : La dépense sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 51 ligne DF 34006 du budget de fonctionnement du Département de Paris, exercice 2012 et exercices suivants sous réserve de la décision de financement.